

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE,

Vu l'article 2 du décret n° 2021-934 du 13 juillet 2021 portant adaptation de certaines conditions d'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour l'année universitaire 2020/2021,

ARRÊTE,

Article 1 :

La commission dite « commission d'examen des situations individuelles exceptionnelles » (CESIE) prévue par l'article 2 du décret n° 2021-934 du 13 juillet 2021 portant adaptation de certaines conditions d'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour l'année universitaire 2020/2021 est composée comme suit :

Au titre du 1°, Le Vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université de Caen Normandie (CFVU), ou son représentant ; Madame Hélène Bouraïma-Lelong.

Au titre du 2°, Le Président du jury des épreuves du premier groupe et du second groupe permettant d'accéder à une formation MPOM, ou son représentant ; Monsieur Emmanuelle Touze.

Au titre du 3°, Le Directeur de l'UFR Santé de l'Université de Caen Normandie ou son représentant ; Monsieur Michel Boulouard.

Au titre du 3°, La Directrice de l'UFR d'Odontologie de l'Université de Rennes 1 ; Madame Sylvie Jeanne.

Au titre du 3°, La Directrice de l'École de Sages-Femmes du CHU de Caen ; Madame Nathalie Brielle.

Au titre du 4°, Un enseignant-chercheur siégeant à la CFVU désigné par le président de l'université ; Monsieur David Garon.

Au titre du 5°, Les responsables des « licences accès santé » de Psychologie, de Sciences Economiques et Sciences pour la Santé, ou leurs représentants ; Madame Mathilde Groussard, Madame Annick Haelewyn Madame Hélène Ferrer-Valognes et Monsieur Christophe Lelong.

Article 2 :

Le présent arrêté et son annexe seront insérés sur le site internet de l'Université à l'adresse suivante :

- <https://www.unicaen.fr/universite/organisation/decisions-et-conseils/arretes-decisions-du-president/>

Article 3 :

La Directrice Générale des Services de l'Université de Caen Normandie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Caen, le 19/07/2021

Le Président de l'Université de Caen Normandie,

Lamri ADOUI.

Pr le Président et par délégation
La Vice-Présidente
de la CFVU

Hélène BOURAÏMA-LELONG